



Ville de Vevey
Direction de l'urbanisme, de
la mobilité et du
développement durable
Case postale 1240
1800 Vevey

Marche à suivre pour les Caveaux privés lors de la Fête des Vignerons pour une durée de plus de 3 mois

Pour réaliser des travaux en lien avec une demande d'exploitation d'un caveau (rénovation, transformation, construction ou démolition, changement d'affectation), il y a lieu de demander une autorisation.

Sont admis comme caveaux privés, des locaux en sous-sol ou des magasins situés au rez-de-chaussée, et dont les propriétaires souhaitent effectuer un changement d'affectation pour la Fête.

Nouveaux caveaux pour une période de plus de trois mois

Les nouveaux caveaux prévus **pour une période de plus de trois mois**, sont considérés comme changement d'affectation. Ils devront faire l'objet d'une demande de permis de construire avec une procédure d'enquête publique et une licence conformément à la LADB sera exigée auprès de la police du commerce (avec une personne au bénéfice du certificat cantonal d'aptitudes CCA). Par conséquent, une demande en bonne et due forme doit nous être adressée, conformément aux articles 108 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et 69 de son règlement d'application (RLATC). Ces articles fixent la forme de la demande de permis, ainsi que les plans et les pièces qui doivent l'accompagner. Le respect de ces règles d'établissement et de forme des dossiers facilite leur traitement.

Les dossiers soumis à l'enquête publique doivent être établis et signés par un architecte, comme l'exige l'article 106 LATC.

Les documents nécessaires à cette demande sont les suivants :

- Lettre explicative des travaux ;
- Formulaire "Demande de permis de construire (P)" ;
- Plan de situation du géomètre ;
- Plan d'architecte ;
- Formulaire 11 ;
- Formulaire 43 (ECA) ;
- Formulaire 64 ;
- Diagnostic amiante ;
- Concept et plan de protection incendie.

Informations supplémentaires :**a) Service des affaires vétérinaires (SCAV)**

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte les remarques suivantes établies par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) :

- Les activités liées aux préparations et/ou vente de denrées alimentaires, boissons comprises, devront être clairement détaillées sur la demande.
- Selon les activités prévues, tous les locaux et leurs aménagements situés aussi bien sûr qu'en dehors du site de production devront satisfaire aux exigences en matière d'hygiène alimentaire.
- Les locaux et aménagements situés en dehors du site de vente devront également nous être annoncés.
- Ce sont le volume et les spécificités des marchandises traitées, les activités et le type de manipulations des denrées alimentaires effectuées qui dictent, selon le droit alimentaire, les installations et locaux nécessaires à leur production et vente.
- Le SCAV se réserve le droit d'exiger des équipements supplémentaires liés au développement des activités prévues.

Nous vous rendons également attentif au fait que tous les caveaux privés ne disposant pas d'autorisation seront fermés afin d'éviter tout problème de sécurité lors de l'utilisation des lieux.

b) Sécurité (Securitas)

Une prestation minimale de base sera nécessaire afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un caveau dans la cadre de la Fête des Vignerons. En fonction de la capacité du caveau, de la situation et des dispositions légales, un concept de sécurité supplémentaire pourra être demandé et validé par les services de Police et les organisateurs en charge de la sécurité de la manifestation. Les frais liés à l'élaboration du concept de sécurité et à la mise en œuvre d'un service d'ordre durant la période d'exploitation seront intégralement assumés par l'exploitant du caveau.

Dir. Urb. Mob et DD

Contacts :

Pour les questions relatives à la procédure :

Direction de l'urbanisme, police des constructions,
M. Sergio Da Costa, responsable de la police des constructions,
tél. : 021 925 34 93
mail : police.constructions@vevey.ch

Pour les questions relatives aux licences LADB :

Police cantonale du commerce
Mme Florence Merz, juriste, tél. : 021 316 46 01, mail : info.pcc@vd.ch

Pour les questions relatives à la prévention incendie :

ECA Vaud
M. Patrick Frasseren, expert en protection incendie,
tél. : 058 721 21 21
mail : patrick.frasseren@eca-vaud.ch

Pour les questions relatives au contrôle des denrées alimentaires :

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) Vaud
M. Christian Richard, chimiste cantonal, tél. : 021 316 43 43, mail : info.scav@vd.ch

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) Vaud
M. Claude Bridy, chef du secteur des contrôles des denrées alimentaires,
tél. : 021 316 43 43
mail : info.scav@vd.ch

Pour les questions relatives à la sécurité:

Securitas SA, Société suisse de surveillance, prestataire sécurité exclusif de la Fête des
Vignerons 2019
M. Florian Cuche, chef de département Marketing & Commercial
tél. : 021 213 11 33
mail : fdv19@securitas.ch

Pour obtenir la labellisation de la Fête des Vignerons (facultative) :

Mme Aline Commend, responsable caveaux
tél. : 079 525 18 03
mail : aline.commend@fdv2019.ch

	Etape	Candidat à la tenue d'un caveau	Commune de Vevey - Direction de l'Urbanisme (DU)	SECURITAS	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)	Police Cantonale du commerce	Fête des Vignerons (FDV)
OBLIGATOIRE	1.	Demander un permis de construire avec procédure d'enquête publique Documents à fournir à la DU : – Lettre explicative des travaux – Formulaire « Demande de permis de construire (P) » – Plan de situation du géomètre – Plan d'architecte – Formulaire 11 – Formulaire 43 (ECA) – Formulaire 64 – Diagnostic amiante – Concept et plan de protection incendie	Document délivré par la DU : – Permis de construire				
	2.	Demander une offre de contrat de sécurité privée Documents à fournir à Securitas : – Copie du permis de construire		Document délivré par Securitas: – Offre de contrat de sécurité »bon pour accord »			
	3.	Demander un permis d'utiliser à la DU Document à fournir à la DU : – Copie de l'offre de contrat de sécurité privée « bon pour accord »	Document délivré par la DU : – Permis d'utiliser				
	4.	Demander une licence (réservé aux personnes détentrices du certificat cantonal d'aptitudes CCA) Documents à fournir à POLCOM: – Copie du permis d'utiliser de la DU – Copie de l'offre de contrat de sécurité Securitas				Document délivré par la Police cantonale du commerce: – Licence LADB	
	5.	Renvoyer offre de contrat de sécurité signée à Securitas Documents à fournir à Securitas : – Copie de la licence délivrée par la Police Cantonale du Commerce – Offre de contrat Securitas signée		Document délivré par Securitas: – Accusé de réception de début de relation contractuelle			
FACULTATIF		Demander la labellisation FDV http://vevey.ch/data/dataimages/Upload/LabellisationFDV_28-04-18.pdf					
	Contact		Direction de l'urbanisme, police des constructions, M. Sergio Da Costa, responsable de la police des constructions, Rue du Simplon 16 1800 Vevey tél. : 021 925 34 93 mail : police.constructions@vevey.ch	Securitas SA M. Florian Cuhe, chef de département Marketing & Commercial Direction régionale de Lausanne Ch. de Bérée 52 1000 Lausanne 10 tél. : 021 213 11 33 mail : fdv19@securitas.ch	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) Vaud M. Claude Bridy, chef du secteur des contrôles des denrées alimentaires, Ch. des Boveresses 155 1066 Epalinges tél. : 021 316 43 43, mail : info.scav@vd.ch	Police cantonale du commerce Mme Florence Merz, juriste, Rue Caroline 11 1014 Lausanne tél. : 021 316 46 01 mail : info.pcc@vd.ch	Fête des Vignerons Mme Aline Commend, responsable caveaux Chaussée de la Guinguette 12 CH – 1800 Vevey tél. : 079 525 18 03 mail : aline.commend@fdv2019.ch